

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Samedi 26 Septembre 1795.

Élévation de plusieurs ballons par les Français du côté de Mayence. — Prise de la ville d'Eberfeld par les Français. — Bonne conduite des troupes françaises sur la rive droite du Rhin. — Réflexions politiques sur l'état actuel des cours de l'Europe. — Délibérations des assemblées primaires de Dreux. — Nominations d'électeurs. — Rapport sur les troubles qui ont eu lieu hier au palais Egalité. — Pétition de la section de la Halle-aux-Bleds. — Divers décrets.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE, DE L'ITALIE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ;

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse & l'Italie, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Genève, et les cantons de Suisse adjacens, à Genève, au citoyen Molles, directeur des postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse, l'Italie et Genève, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés. Le prix est, par an, de 25 livres en numéraire, et au prorata pour moindre terme.

Les troupes prussiennes qui étoient cantonnées aux environs de Hanau viennent de se porter vers Hombourgès monts, pour garder sur ce point la ligne de démarcation. Le prince de Hohenlohe est parti d'ici hier matin pour aller visiter le gordon des troupes prussiennes établi le long de cette ligne.

Les français entrent à Dusseldorf le 6, en vertu d'une capitulation par laquelle la garnison palatine obtint les honneurs de la guerre & la liberté de se retirer derrière la ligne de démarcation, sous promesse de ne pas servir contre les français pendant un an. M. le baron de Hompesch, ministre d'état aux départemens de Juillers & de Berg, a obtenu la liberté de partir, ou de rester à Dusseldorf, & il s'est déterminé à rester.

De Limbourg, le 13 septembre.

Il ne s'est passé encore aucune action entre les armées depuis le 9. Les français remplacent les autrichiens dans les endroits qu'ils quittent ; ils les suivent, & ils les suivront ainsi, jusqu'à ce que les autrichiens aient atteint une position où ils pourront tenir sans craindre d'être repoussés. Cette position sera d'abord celle d'Uckerath, où les autrichiens sont très-fortement retranchés, & que les français ne sauroient franchir sans sacrifier beaucoup de monde. D'ailleurs, à mesure que les autrichiens se replient, ils se rapprochent des renforts qui vont à leur secours, mais particulièrement du camp de Neuwied, qui est de douze mille hommes au moins. On peut évaluer la force de nos troupes dans cette partie, à peu près à trente mille hommes, & c'est plus que suffisant pour se maintenir dans un pays où la nature est aussi difficile à vaincre que les armées, pourvu qu'on ait assez de monde pour secourir ses difficultés.

Le général Beaulieu a passé par cette ville pour se rendre à l'armée ; il en aura sans doute le commandement. On espère beaucoup de son intelligence éprouvée & de la bravoure des troupes.

Les français occupent toujours Dusseldorf ; ils ont dé-

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 13 septembre.

Toujours les mêmes contradictions dans les nouvelles courantes. Suivant des lettres particulières que l'on reçoit des pays en-deça du duché de Berg, & qui transmettent des bruits exagérés par la peur ou par la crédulité ; la marche rapide des français auroit de quoi surprendre ; car elles disent que leur avant-garde a dû arriver le 11 à Siegbourg, & que les troupes impériales se retirent sur la Lahn : d'autres lettres plus rassurantes, disent que le 9 au soir, les français n'étoient pas encore à Muhlheim, ce qui rendoit douteuse leur arrivée à Siegbourg le 11. D'après ces récits contradictoires, il faut attendre des nouvelles plus positives.

Les français élèvent depuis quelques jours les ballons aérostatiques au-dessus de Mayence & d'Oppenheim. On craint d'après cela qu'ils n'aient le projet de tenter un passage du Rhin entre Mayence & Mannheim. Aussi une partie du camp de Ruffelsheim, notamment les troupes saxonnnes, se sont rapprochées de nouveau de cette dernière ville, & ont établi leur camp au-dessus de Gernsheim.

sarmé la garnison palatine qui s'y trouvoit, ont confisqué les chevaux de la cavalerie, & ont donné à cette garnison la liberté de se retirer où elle voudroit. Les français sont aussi entrés dans Eibelfeld le 8, à huit heures & demie du matin. D'abord, un escadron d'hussards y est entré, & il a été droit à la maison de ville, où il a demandé des quartiers. Aussi-tôt il a été suivi de deux autres, qui ont fait la même demande, & peu de tems après on a vu le général Lefevre qui n'a fait que traverser la ville, & qui a laissé 1200 hommes sous les ordres du brigadier-général d'Haupt. Ce général a donné au magistrat l'assurance que la propriété des habitans seroit respectée, & que le repos des citoyens ne seroit troublé en aucune maniere.

On dit généralement que les français se comportent par-tout d'une façon humaine & généreuse. Ils disent que leur objet en passant le Rhin a été d'accélérer la paix. Ils payent tout argent comptant, & font observer aux troupes la discipline la plus exacte. On avoit débité qu'ils étoient entrés à Siebourg; mais le 11, ils n'y étoient point encore.

BELGIQUE.

*De Bruxelles, le cinquième jour complémentaire,
(21 septembre, v. st.)*

Aujourd'hui ou demain il doit passer par cette ville un transport assez considérable de prisonniers Autrichiens, consistant en dragons de la Tour, Hussards de Blanckenstein & troupes de divers corps d'infanterie, lesquels ont été pris par les Français dans différentes affaires qui ont eu lieu sur la rive droite du Rhin.

Depuis quelques jours, nous avons vu passer un grand nombre de pontons de cuivre, venant des frontieres de France, de même qu'une centaine de caissons chargés de munitions de guerre de toute espece, qui se rendent vers les bords du Rhin.

Le général Tourville, commandant de cette ville, est parti pour Anvers, afin de faire lever les deux camps postés près de cette ville. Les troupes qui les composent auront une autre destination, & l'on croit qu'elles viendront camper dans l'intérieur de nos provinces.

Le traitement de tous les fonctionnaires publics qui ont été payés en assignats jusqu'à ce jour, va être fixé en numéraire, le papier-monnaie n'ayant plus cours ni valeur ici; l'on travaille pour cet effet à un plan général. Mais d'une autre part, afin d'économiser sur la dépense autant que possible, une foule d'employés inutiles seront réformés. En attendant que tous les bureaux soient payés en argent, les représentans viennent de prendre un arrêté pour qu'il leur soit donné un mois entier d'appointemens en especes, afin de leur servir d'indemnités.

F R A N C E.

De Paris, le 3 vendémiaire.

On a proclamé hier, dans cette commune, le résultat de la majorité des suffrages de toute la république, obtenu, par la convention nationale, pour l'acceptation de la constitution & des décrets. Ce résultat si rapide, qu'il trouve beaucoup d'incrédules, a été précédé par un décret qui prononce sur la durée des assemblées primaires & qui fixe à neuf jours celle des assemblées électORALES. La jouissance des biens que nous promet l'exécution du nouveau pacte social, ne peut être trop accélérée cer-

tainement; mais il me semble que le vœu général étoit pour que l'entrée en jouissance de ces biens fût signalée par un acte bien solennel de la liberté nationale, afin que les ennemis secrets du gouvernement républicain ne pussent jamais arguer de la volonté du premier pas fait dans la nouvelle carrière que nous allons parcourir.

Le calme & la volonté du peuple pour l'acceptation de la constitution, sont incontestables; pourquoi ne pas revêtir d'une pareille évidence l'acceptation des décrets qui ont suivi cet acte, & qui n'ont pas obtenu jusqu'à présent un assentiment aussi unanime? Il suffit qu'on puisse contester cette unanimité ou élever seulement des doutes sur son existence, pour que des malveillans se forment une arme de cette différence contre la liberté publique.

Tels sont les débats qui s'élèvent déjà sur cette matière capitale. Il importe sans doute que l'action du gouvernement n'éprouve aucune interruption; mais il n'importe pas moins que la transition d'un gouvernement provisoire à un gouvernement stable soit marquée par un acte éclatant de la volonté & de la liberté nationale. L'intérêt réciproque des gouvernans & des gouvernés reside dans cette solennité, & ce concours, que rien ne peut suppléer, afin que le peuple français, ainsi que les nations étrangères, accordent à la force qui doit résulter d'un tel concert le respect qu'il mérite.

L'importance des événemens de l'intérieur empêche pour ainsi dire, de jeter les yeux sur ceux de l'extérieur. Pour ne pas perdre entièrement de vue les nations étrangères, nous allons rappeler les principaux faits relatifs à la politique actuelle des cours.

La Prusse, attentive aux mouvemens de la maison d'Autriche, s'empresse de prendre des mesures pour empêcher cette maison de marcher d'un pas ferme dans les projets d'agrandissement dont elle s'occupe sans relâche, même dans ce moment, où la diplomatie des états germaniques est si vivement attaquée par les républicains français. Le cabinet de Vienne comptoit réparer la perte de la Belgique & de ses états du Rhin par de grandes acquisitions en Pologne. Le cabinet de Berlin semble contrarier ce plan, & on pense dans toute l'Allemagne qu'une rupture n'est pas éloignée entre ces deux cours. Déjà des mesures de précaution annoncent des commencemens de mésintelligence; Vienne a mis un impôt de 30 pour 100 sur les chevaux destinés pour la Silésie prussienne, & Berlin a prohibé tout envoi de chevaux dans les états héréditaires.

La Russie a envoyé une escadre au secours de l'Angleterre, mais ce premier mouvement effectif de la part que cette puissance a toujours déclaré qu'elle prendroit à la coalition contre la France, n'a point augmenté les forces britanniques; puisque l'escadre russe s'est contentée jusqu'ici de s'exercer à quelques évolutions de mer sous les yeux des amiraux anglais. Il paroît que la paix du Nord ne sera point troublée par les armemens que Catherine réserve sans doute pour quelque autre objet.

Les passages du Rhin par les troupes de la république ont porté la terreur dans le sein de l'Allemagne, & l'effet de cette terreur doit être uniquement, dit-on, d'accélérer la paix; car ceux qui ne rêvent que des conquêtes, étoient aujourd'hui que les conquérans ne s'enrichissent pas à en faire; mais il n'en résulte pas moins que l'attitude de la France étant formidable au-dehors, & ferme au-dedans, lorsque son gouvernement jouira d'une stabilité

ité non contestée, cette république dictera avec plus de poids & de succès les conditions d'une paix générale & juste à ses ennemis dispersés & désunis.

L'Espagne, revenue enfin de l'erreur dont l'exemple antérieur du Portugal auroit dû la garantir, a éprouvé que la société impolitique & léonine qu'elle avoit formée avec l'Angleterre, a été pour elle une cause rapide d'épuisement, & que son commerce du Mexique, des Antilles & de la Méditerranée, a souffert prodigieusement d'une telle alliance.

Les états du roi de Sardaigne, ainsi que presque tous ceux de l'Italie, abusés un moment sur les avantages qu'ils attendoient de la coalition avec l'Angleterre, soupirent ardemment après la paix. Ils ont vu que la guerre dans laquelle ils se sont imprudemment engagés, ne leur a apporté que le monopole exclusif du commerce britannique, & que le numéraire qu'ils possédoient a presque entièrement disparu.

(La fin à demain).

Extrait des procès-verbaux des assemblées primaires de Dreux.

Les quatre assemblées primaires de la commune & du canton de Dreux, se sont établies en permanence jusqu'à ce que le nouveau corps législatif soit en activité.

Elles ont arrêté la garantie individuelle de tous ceux qui ont émis ou émettroient leurs opinions, comme aussi celle de leurs commissaires & de ceux qui leur seront envoyés par leurs voisins.

Elles ont annulé & regardé comme attentatoire à la souveraineté du peuple le décret du 21 fructidor, relatif aux correspondances & communications fraternelles.

Elles ont fait justice le jour même de son arrivée d'un écrit adressé au président de l'assemblée primaire, intitulé *les vrais républicains, aux royalistes de bonne foi, timbré comité de sûreté générale, section de la police*, en le brûlant publiquement, comme contenant des menaces & des provocations.

Après s'être éclairées mutuellement par la discussion, sur les deux objets importants soumis à l'assemblée, les quatre sections se sont divisées pour voter sur la constitution & sur la loi de la réélection des deux tiers.

Le résultat des scrutins pour la constitution a été l'acceptation de deux sections à une très-mince majorité, & le refus des deux autres.

Les quatre sections ont unanimement rejeté les loix des 5 & 13 fructidor.

Les quatre sections ont ensuite procédé, chacune séparément, à la nomination de leurs électeurs. Elles ont d'abord suivi pour le nombre la même proportion que dans les précédentes assemblées; mais après avoir consulté l'assemblée primaire de Chartres, chef-lieu de département, les deux sections, *intra muros*, se sont déterminées à nommer cinq électeurs de plus, lesquels seront comme suppléans des premiers nommés, si l'assemblée électorale ne juge pas à propos de les appeler. Cette mesure a été prise par précaution; à Chartres comme à Dreux, pour prévenir l'inégalité de représentation.

Les quatre sections s'occupent maintenant de la formation de leurs cahiers qu'elles vont suivre sans relâche.

Elles ont décidé d'envoyer des commissaires à Châteauneuf en Thymerais, à Chartres & à Paris, pour renouveler à leurs voisins & offrir aux sections de Paris, union, fraternité, adhésion aux vigoureux arrêtés qu'elles

ont pris, & les assurer que le cœur & les bras de leurs frères de Dreux leur sont entièrement dévoués.

Ces commissaires doivent faire part à leurs frères de Paris du vœu unanime de la commune & du canton de Dreux, pour la liberté définitive de l'infortunée fille de Louis XVI.

Ils sont chargés de le présenter à la convention nationale, & d'inviter auparavant leurs frères & amis à se joindre à eux pour appuyer leurs instantes sollicitations.

Pour extrait conforme,

LEFRANCE, président de la section de Saint-Pierre;
VALLANGELLIER, secrétaire.

MILLARD, président de la section de Saint-Jean;
JOLY, secrétaire.

Les députés du district de Dreux qui ont apporté ces arrêtés & qui n'ont pas été admis à la séance de la convention ont fraternisé avec les assemblées primaires de Paris, & leur ont fait part que le prix du froment, à Chartres & aux environs dans la Beauce, étoit descendu à 600 livres le septier, lorsque des agens, envoyés dans ce pays, sont allés enlever à tout prix, chez les cultivateurs, les grains qu'ils apportent ci-devant dans les marchés, ce qui les a fait monter subitement de 300 à 400 livres le septier.

Le canton d'Helmanrupt, district de Vitry-sur-Marne, nous fait part que n'ayant rien décidé au sujet des décrets des 5 & 13 fructidor, on a faussement conclu qu'il avoit accepté ces décrets, & que dans les mandats qu'il a donnés à ses électeurs, il a stipulé formellement le rejet de ces décrets.

Dans le canton de Donnemarie, département de Seine & Marne, diverses assemblées primaires ont accepté par respect pour la loi qui ordonnoit au souverain les décrets de la constitution & les décrets reliés ensemble, mais sans parler des décrets en particulier. Telle est la notice que nous donne de ce canton le citoyen L., ancien juge de paix de la section de la Butte des-Moulins, à Paris.

L'assemblée primaire du canton de Châtel, département des Ardennes, a accepté la constitution à l'unanimité. Tous les citoyens ont réclamé contre le décret qui prend le taux du bled pour fixer le traitement des membres du directoire exécutif & de l'assemblée législative, comme contraire aux droits du peuple & pouvant faire hausser le prix des grains au-dessus des forces du pauvre.

La commune de Bourg, chef-lieu du département de l'Ain, a accepté la constitution & rejeté les décrets des 5 & 13 fructidor.

Le canton de Lavaucourt, district de Champlitte, département de la Haute-Saône, a aussi accepté la constitution & rejeté les décrets pour la réélection des deux tiers.

NOMINATION D'ÉLECTEURS.

Assemblées primaires de Paris.

Section de l'Observatoire. — Les citoyens Lepitre, professeur de rhétorique; Gerneau, Colette, Joly, Mirbeck, Minier, Descardin, Catei, Gondreck, Chrestien fils, hommes de loi; Maisson, Dupoux, Poulain, Lucotte, membre du comité civil; Lecomte, homme de lettres; Longchamp, traiteur; Lespiquette, commissaire de police; Carbeau, architecte; Fabre & Murraine

Section de la Butte-des-Moulins. — Raguideau, notaire.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 3 vendémiaire.

On lit la rédaction d'un décret rendu hier : elle est adoptée comme il suit.

La convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète :

Art. 1^{er}. Le décret du 20 fructidor comprend parmi les rebelles de Toulon, ceux qui ont incendié ou concouru à faire incendier les vaisseaux de la république, ceux qui ont pris les armes dans la ville pendant le siège, ceux qui, en état de porter les armes, se sont enfuis sur les vaisseaux ennemis; ceux qui avoient entretenu des correspondances avec les Anglais & qui leur ont livré cette place.

II. Ne sont pas compris dans la loi du 20 fructidor les matelots, les boulangers, les artisans manouvriers, travaillant de leurs mains, les officiers de santé employés dans les hôpitaux militaires, les ouvriers de l'arsenal, les femmes, les enfans & les vieillards impotens.

III. Il sera fait par le comité de salut public un rapport sur la trahison & sur le siège de Toulon.

Les citoyens de Bourgneuf écrivent : Il est tems que le voile se déchire & que Paris apprenne que s'il a été le berceau de la révolution, on ne souffrira pas qu'il soit aujourd'hui celui du royalisme. Il est tems qu'on sache si Paris veut commander à toute la république; que cette commune dise si elle se croit la république toute entière; si elle prétend que chaque section de la république lui doit compte de son vote.

Ces citoyens terminent par dire qu'ils ne reconnoissent de souveraineté que dans l'universalité du peuple français. — Cette adresse sera insérée au bulletin.

Lan jamais reproduit à la discussion le projet de décret, relatif à l'exécution du décret qui rapporte l'effet rétroactif donné à la loi du 17 nivôse, & que l'assemblée avoit ajourné hier.

Ce projet de décret est adopté avec un grand nombre de changemens & d'amendemens.

Delanay, d'Angers, a obtenu la parole au nom des comités de salut public & de sûreté générale; il a exposé que la tranquillité publique avoit été troublée hier au palais Egalité. Ce palais est devenu, dit-il, le rendez-vous de jeunes gens de première réquisition qui devoient être aux frontières, des royalistes & des agitateurs. On y agite les esprits; on y met nos succès en doute; on y déclame contre la convention, & sur-tout contre les décrets des 5 & 13 fructidor; les militaires y sont insultés. Il y a quelques jours qu'un vétéran, qui étoit avec deux autres militaires, a été battu pour avoir crié *vive la république, vive la convention*, à la nouvelle de la prise de Mannheim; on les a menacés qu'ils seroient mis en pièces comme les Suisses au 10 août. Le mouvement d'hier a eu pour objet deux citoyens qui osoient soutenir qu'on devoit exécuter les décrets des 5 & 13; la garde les a protégés, & a tout souffert pour maintenir la tranquillité.

Trois de ces agitateurs sont arrêtés; l'un est un jeune homme de la première réquisition, l'autre un allemand; tous trois vont être livrés aux tribunaux. — Applaudi.

Le rapporteur ajoute qu'on ne doit pas être étonné de ces agitations, quand les assemblées primaires des

sections intiment des ordres aux commissaires civils, empêchent la publication des décrets, fraternisent avec des commissaires qui annoncent que leurs assemblées primaires n'ont accepté la constitution qu'à une mince majorité, quand ces sections envoient des commissaires elles-mêmes. Un nommé Olivier, ci-devant prêtre, s'est présenté à Compiègne, au nom de la section Lepelletier, pour engager cette commune à rétracter son vœu. Cette ville étoit tranquille; depuis l'arrivée de ce commissaire, elle est dans l'agitation.

Le bruit s'est répandu que sous huit jours les membres de la convention seroient arrêtés; qu'on formeroit à Paris un gouvernement & qu'on appelleroit un roi. C'est une opinion, ce sont des sentimens que nous ne préférons jamais, dit le rapporteur, à la masse des citoyens de Paris. — On applaudit.

Le rapporteur fait décréter qu'il sera donné un adjoint à l'officier de police de la section de la Butte-des-Moulines.

Thibaudeau demande la parole.

L'assemblée décrète l'impression & l'affiche en placard du rapport de Delanay; ce rapporteur l'invite à se réunir ce soir; ses comités auront des mesures à lui soumettre.

Thibaudeau renonce à la parole, & se la réserve pour ce soir.

Une députation de la section de la Halle-aux-Bleds est admise; elle invite l'assemblée à faire imprimer au plutôt les vœux des diverses assemblées primaires; elle dit que le résultat donné par le comité en faveur des décrets des 5 & 13, peut n'être pas exact; la majorité en faveur de ces décrets n'est que de soixante-cinq mille votans; deux mille assemblées primaires n'ont pas émis de vœu à leur égard; on pourroit les compter comme contraires à ces décrets; enfin Paris les a rejetés à l'unanimité, & les voix de soixante mille votans dans cette commune n'ont pas été comptées.

Plusieurs fois l'orateur est interrompu par des membres qui crient que ce qu'il demande est fait.

Le président rappelle les interrupteurs à l'ordre.

L'orateur s'interrompt: « Ecoutez-nous, dit-il, avec autant de décence que nous en mettons nous-mêmes... »

Il se fait un mouvement très-vif.

Thibaudeau demande que le président rappelle au pétitionnaire qu'il ne doit que lire son adresse, & à l'assemblée qu'elle doit l'écouter en silence.

Le président rappelle leur devoir aux pétitionnaires & à la convention.

L'orateur achève la lecture. Le président lui répond que le courage fait les révolutions & que la sagesse les achève; qu'il est du devoir de la convention de faire exécuter la volonté du peuple & qu'elle y sera fidèle. — On applaudit.

Bourse du 3 vendémiaire.

Inscriptions	18½-18½-18.
Bons au porteur	1¼-1¼-1 p. 100 de p.
Hambourg	7100.
Amsterdam	1 ⁹ / ₁₅ .
Bâle	2 ⁷ / ₆ à ½.
Livourne	2900.
Gènes	3650.
Louis	1160-50-45.
Argent	4775-70.
Marc	2190.
Lingot	2225.